



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. : générale
9 juillet 2019
Français
Originale : anglais

Deuxième session ordinaire de 2019
Du 3 au 6 septembre 2019, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport de la session annuelle de 2019
(30 mai, 3-4 juin et 6-7 juin 2019, New York)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Dialogue interactif avec l'Administrateur et examen de son rapport annuel	2
III. Égalité des sexes au sein du PNUD	6
IV. Rapport sur le développement humain	7
V. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	7
VI. Évaluation	8
VII. Fonds d'équipement des Nations Unies	9
VIII. Volontaires des Nations Unies	10
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
IX. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel	12
X. Évaluation	15
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XI. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel	17
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
XII. Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	18
XIII. Audit et contrôle internes	20
XIV. Informations actualisées concernant l'état d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	22
XV. Méthodes de travail du Conseil d'administration	24

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2019 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 30 mai, du 3 au 4 juin et du 6 au 7 juin 2019.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa session annuelle de 2019 (DP/2019/L.2), ainsi que le rapport de sa première session ordinaire de 2019 (DP/2019/8).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2019 figurent dans le document DP/2019/9, qui peut être consulté sur le [site Web du Conseil d'administration](#).
4. Dans sa décision 2019/25, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2019 :

Deuxième session ordinaire de 2019 : du 3 au 6 septembre 2019.

Débat consacré au PNUD

II. Dialogue interactif avec l'Administrateur et examen de son rapport annuel

5. Dans son allocution, l'Administrateur a souligné les progrès réalisés par le PNUD en 2018 dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021. Ces progrès étaient étroitement liés à ses efforts visant à accélérer les actions locales et l'impact mondial des Objectifs de développement durable. Le PNUD y est parvenu en repoussant les limites de son mode de raisonnement, d'exécution, d'investissement et de gestion, afin d'avancer plus rapidement vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au cours de la première année de mise en œuvre du plan stratégique, le PNUD a enregistré son niveau le plus élevé d'exécution des programmes en cinq ans : 4,60 milliards de dollars pour les programmes, dont 22 % pour l'objectif 1, 25 % pour l'objectif 2 et 16 % pour l'objectif 3. Pour 22 de ses 27 résultats de développement, le PNUD a réalisé plus de 90 % de l'objectif, dont 19 pour lesquels il a atteint ou dépassé le niveau de 2018. Ces réalisations n'auraient pas pu être possibles sans les importants gains d'efficacité de l'organisation. En 2018, un peu plus de 90 cents de chaque dollar que nous avons dépensé ont été destinés aux programmes et aux services et à la réalisation de résultats de développement, soit une hausse par rapport aux 88 cents de 2017. Les processus opérationnels ont été simplifiés et les directives relatives aux opérations et aux programmes ont été mises à jour conformément.

6. L'Administrateur a attiré l'attention sur les dix observations émises dans son rapport annuel sur les résultats de 2018 et les progrès relatifs au Plan stratégique de 2018-2021 (DP/2019/10). Ces observations découlent d'une analyse rigoureuse des résultats et des rapports publiés par le PNUD en 2018 et signalent les tendances émergentes en fonction des données existantes, à mesure que le PNUD réagissait à la réorientation du plan stratégique. Les observations soulignent que : a) le Programme à l'horizon 2030 et les Objectifs ont été les moteurs du travail accompli par le PNUD dans le monde ; b) le PNUD a promu des méthodes intégrées pour éradiquer la pauvreté multidimensionnelle et faire la promotion du développement ; c) le PNUD a expliqué plus clairement sa priorité visant à ne laisser personne au bord de la route ; d) la nouvelle méthode de travail avec les acteurs humanitaires et les autres acteurs du développement commence à prendre racine ; e) le PNUD a observé une poussée d'innovation dans son travail de gouvernance ; f) le PNUD est demeuré le partenaire principal des Nations Unies dans le domaine de l'action climatique ; g) bien que le PNUD ait enregistré de bons résultats en matière d'égalité des sexes dans tous ses domaines de travail, il reste encore à faire ; h) le PNUD demeure un partenaire actif

et digne de confiance pour l'avancement de la coopération Sud-Sud, avec des flux financiers de plus en plus diversifiés ; i) le PNUD a obtenu des résultats en améliorant sa manière de faire des affaires et en renouant avec la stabilité financière, notamment grâce à des gains d'efficacité et à des économies de coûts ; et j) le PNUD a obtenu d'excellents résultats tout en agissant comme chef de file du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

7. L'organisation a également tiré des enseignements de la mise en œuvre de son plan stratégique en 2018. L'Administrateur a signalé la nécessité de renforcer les efforts dans certains domaines comme celui de la protection sociale, pour lequel un moins grand nombre de bureaux de pays ont déclaré leurs résultats en 2018 par rapport au Plan stratégique précédent pour 2014-2017. Les autres domaines concernés sont les suivants : les activités du PNUD visant à renforcer le leadership et la participation des femmes dans le cadre des activités de prévention des crises et de relèvement, pour lesquelles seuls des progrès minimes ont été enregistrés en 2018 ; son travail pour consolider l'approche précédemment fragmentée du financement des Objectifs ; la nécessité d'améliorer sa performance en matière d'audit ; et la nécessité de mieux soutenir les efforts d'éradication de la pauvreté des pays les moins développés. Le PNUD a continué à utiliser les enseignements tirés des évaluations et des audits pour réaliser des gains d'efficacité, notamment en étendant les services partagés mondiaux, en harmonisant les processus opérationnels et en regroupant les services administratifs. Tous ces efforts s'articulent autour du même objectif : le travail mené actuellement par l'organisation pour renforcer son partenariat avec le système des Nations Unies pour le développement et pour accélérer la mise en œuvre du chapitre commun, conformément à la révision quadriennale exhaustive de la politique sur les activités opérationnelles pour le développement (Résolution 71/243 de l'Assemblée générale). En effet, il demeurera indispensable de forger des partenariats robustes pour mettre en œuvre le plan stratégique, notamment par une collaboration croissante avec les institutions financières internationales et le secteur privé. En dépit de cette évolution positive, les ressources sont cependant demeurées fragiles. Seules 12 % des ressources du PNUD étaient régulières (de base), une situation qui a eu un impact sur sa capacité à se montrer flexible pour fournir des services et atteindre les résultats visés.

8. L'Administrateur a identifié trois enjeux internationaux en 2019 qui, s'ils sont bordés d'une manière intégrée, aideraient à accélérer les progrès vis-à-vis des objectifs suivants et à en élargir la portée : inégalités, changements climatiques et migrations et déplacements. Il a insisté sur le fait que les changements climatiques sont la question déterminante de notre époque, une question qui montre à quel point il est nécessaire d'adopter une approche intégrée pour mener à bien le Programme 2030. Le PNUD possède le plus important portefeuille d'actions sur le climat des Nations Unies puisqu'il porte assistance à plus de 140 pays pour mettre en œuvre leur contribution déterminée au niveau national (CDN). Le PNUD s'est montré engagé, responsable, capable et déterminé à aider tous ses partenaires à revoir leurs ambitions à la hausse et à accélérer leurs progrès en vue de la réalisation des Objectifs, notamment à l'occasion du Sommet Action Climat organisé en septembre 2019. Par le biais de ses investissements locaux et internationaux, le PNUD était résolu à faire sa part d'efforts pour que ce sommet soit une réussite, notamment en travaillant avec les pays pour élaborer des plans concrets visant à accroître leur CDN d'ici 2020.

Déclarations prononcées au nom d'un groupe régional ou d'un pays

9. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le PNUD pour ses réalisations considérables en 2018 vis-à-vis du Plan stratégique pour 2018-2021, en particulier étant donné les défis rencontrés par l'organisation pour se dissocier du système des coordinateurs résidents et des changements internes qu'il a donc fallu apporter. Ils ont accueilli favorablement l'atteinte de la parité hommes-femmes parmi les hauts fonctionnaires de l'organisation et son budget équilibré pour la deuxième année consécutive. Ils ont salué l'augmentation notable des activités du PNUD relatives aux personnes handicapées, comme en témoigne l'intégration rapide de cette question dans les programmes et résultats au niveau des pays. Les membres du Conseil d'administration se sont montrés satisfaits de l'approche continuellement novatrice du dialogue interactif et de

l'importance qu'il accorde aux changements climatiques. Ils ont soutenu le rôle joué par l'organisation pour aider les pays à réaliser leur CND et se sont félicités des trois priorités interdépendantes fixées pour 2019 dans le rapport annuel : changements climatiques, inégalités et migrations et déplacements. S'agissant de la réforme, ils ont salué le rôle d'intégrateur joué par le PNUD pour garantir sa propre efficacité et celle du système dans son ensemble pour faire face à des enjeux complexes tels que les changements climatiques, et pour guider le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Ils se sont félicités du PNUD « nouvelle génération » et ont exprimé leur plein appui à la transformation engagée. Un groupe a souligné la nécessité, dans le cadre du nouveau système de coordonnateurs résidents, d'examiner les bureaux multipays dans les sous-régions, tant sous l'angle de l'efficacité que de l'efficacé, y compris en leur allouant un financement adéquat pour assurer des résultats à long terme et favoriser leur viabilité. Le groupe a mis en avant la situation particulière et fragile des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire, qui connaissent des taux élevés de pauvreté et d'inégalité et où certains groupes de population risquent de retomber dans la pauvreté.

10. Les membres du Conseil d'administration ont insisté sur le fait que l'objectif sous-jacent et commun du Programme 2030 et des Objectifs est l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, une condition indispensable du développement durable. En tant qu'objectif, l'élimination de la pauvreté doit être intégré à toutes les politiques et traité d'une manière multi-dimensionnelle. Ils ont souligné l'importance de renforcer les capacités nationales pour la réalisation des Objectifs, conformément aux priorités nationales. Ils ont exprimé leur solide soutien au rôle joué par l'organisation en tant que lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, partant de l'idée que le développement est préventif et qu'il doit être intégré dans l'action humanitaire et dans le travail pour la paix. Dans ce domaine, le PNUD devrait tenir compte des liens étroits entre le développement durable, l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix, conformément à la révision quadriennale et tel que réaffirmé par la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Pour mener à bien le Programme 2030, il s'est avéré indispensable de trouver des ressources de base suffisantes et prévisibles pour les activités de développement, qui ont donné au PNUD et aux autres acteurs la capacité de répondre aux priorités des pays qui évoluent et se renouvellent rapidement. Ils ont indiqué être toujours préoccupés par le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources, et ont insisté sur l'importance d'un financement de base prévisible et pluriannuel. Ils espéraient que le pacte de financement contribuerait à la réalisation de cet objectif. Un groupe a souligné que le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud sert d'articulateur de la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies. La coopération Sud-Sud a continué de renforcer la coopération internationale en vue de la réalisation des Objectifs et continué de compléter la coopération Nord-Sud plutôt que de s'y substituer.

Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD

Changements climatiques

11. Le Conseil d'administration a tenu un dialogue interactif qui a permis à ses membres de s'entretenir avec l'Administrateur et les hauts fonctionnaires sur l'offre de développement du PNUD en 2018 par rapport aux objectifs du plan stratégique. Les changements climatiques en étaient l'un des thèmes centraux, notamment les contributions apportées par chaque pays dans le cadre de sa CND. Les discussions à propos des résultats du PNUD en 2018 étaient axées sur deux questions du Plan stratégique pour 2018-2021 : Que souhaitons-nous accomplir ? Que souhaitons-nous que soit le PNUD ?

12. Le Président du Conseil d'administration, également Représentant permanent de la République de Corée, s'est joint à l'Administrateur du PNUD et aux directeurs du Bureau régional pour l'Afrique et du Bureau pour les relations externes pour participer au dialogue interactif, tandis que des collègues du bureau national du PNUD en Équateur ont participé par visioconférence aux discussions sur les changements climatiques.

13. Les membres du Conseil ont souligné les progrès importants réalisés par le PNUD en 2018 par rapport aux objectifs de son Plan stratégique pour 2018-2021. Ces progrès étaient d'autant plus notables au vu des difficultés inhérentes rencontrées par le PNUD alors qu'il se dissociait du système des coordinateurs résidents et mettait en œuvre les changements internes requis. Malgré ces difficultés, le PNUD est parvenu à atteindre la parité hommes-femmes au sein de ses hauts fonctionnaires et à équilibrer son budget pour la deuxième année consécutive. Les membres du Conseil ont incité le PNUD à continuer à agir comme intégrateur du système des Nations Unies pour le développement et de toutes les parties prenantes en aidant les pays à mettre en œuvre le Programme 2030 et les Objectifs.

14. Les délégations ont observé que ce rôle d'intégrateur reposait sur la capacité unique du PNUD à adopter une vision d'ensemble et à relier les divers éléments qui ont révélé l'interconnectivité entre les défis du développement et leurs solutions. À cette fin, le PNUD a dû s'appuyer sur son expertise en matière d'éradication de la pauvreté, de gouvernance, de participation politique et d'approches fondées sur les droits humains, autant d'éléments qui sont partie intégrante de son mandat et qui sont essentiels pour s'attaquer aux trois grands défis que sont les changements climatiques, les inégalités et les migrations et déplacements. Toujours dans cette optique, le PNUD a agi pour renforcer la coopération, les analyses conjointes, la résilience et la poursuite de résultats collectifs dans le cadre des activités humanitaires, de développement et de paix. Puisque tout cela n'aurait pas été possible sans financement, le PNUD a dû continuer à jouer son rôle crucial de responsable des fonds d'affectation spéciale verticaux, tels que le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), et à aider les gouvernements à réviser leur formule nationale de financement. En dépit de ces réalisations notables, les délégations ont encouragé le PNUD à communiquer davantage avec les parties prenantes à propos de son travail et de ses résultats. En réponse aux défis complexes et multidimensionnels du Programme 2030, le système des Nations Unies pour le développement, avec le PNUD comme intégrateur, a dû intensifier ses efforts d'intégration et la recherche de partenariats novateurs, particulièrement avec le secteur privé.

15. Au sujet des changements climatiques, le Président du Conseil d'administration a souligné qu'un grand nombre de pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays les moins avancés (PMA), peinaient à mettre en œuvre leur CDN et à accéder aux ressources du FVC. Étant donné que le PNUD avait un rôle essentiel à jouer pour soutenir ces pays les plus vulnérables, le Président a demandé de quelle manière il aidait les PEID et les PMA à mettre en œuvre leur CDN et à accéder aux ressources du FVC. L'Administrateur a souligné qu'en 2019, le PNUD s'est concentré sur le ralliement de la communauté internationale et sur la révision à la hausse des ambitions du Sommet Action Climat. Tout au long de l'année et jusqu'en 2020, le PNUD maximisera ses efforts pour collaborer étroitement avec les programmes des pays, sur leur demande, afin d'examiner leur stratégie nationale pour le climat et leur CDN, et de les aider à identifier les domaines où ils pourraient se montrer plus ambitieux et explorer de nouvelles pistes de travail, dans le cadre d'un écosystème à partenariats multiples.

16. Selon les membres du Conseil, les changements climatiques sont l'un des plus grands défis de notre époque, un défi qui nécessite une approche multidimensionnelle rassemblant toutes les parties prenantes. Le rôle d'intégrateur du PNUD est essentiel pour s'attaquer aux changements climatiques, et sa vaste présence dans les pays, son expertise technique et ses capacités opérationnelles font de lui le moteur idéal de l'action sur le climat. Le soutien que le PNUD apporte aux pays lors de la formulation leur CDN est crucial et devrait permettre de revoir à la hausse les ambitions du Sommet Action Climat, qui s'est tenu en septembre 2019.

17. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/6 sur le rapport annuel de l'Administrateur du PNUD.

III. Égalité des sexes au sein du PNUD

18. L'Administrateur du PNUD a ouvert le débat sur ce point et le Directeur par intérim du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté le rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes pour 2018-2021 (DP/2019/11).

19. Les membres du Conseil se sont félicités du travail effectué par le PNUD pour favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'égalité des sexes et l'autonomisation économique et politique des femmes étaient au cœur de la réalisation des Objectifs, tandis que les droits des femmes et des filles étaient en rapport avec tous les résultats du PNUD. Les membres du Conseil ont salué l'approche du PNUD qui considère les femmes comme agents du changement et ont encouragé le PNUD à renforcer sa collaboration avec ONU Femmes, notamment pour lutter contre la violence faite aux femmes par le biais de l'Initiative Spotlight et pour relever les défis de mise en œuvre. La lutte contre la violence faite aux femmes sous toutes ses formes représentait une priorité des activités liées au genre dans l'ensemble du système. Dans le cadre de ces activités, le PNUD devrait solliciter la participation du secteur privé et établir des partenariats de coopération Sud-Sud.

20. Les délégations ont accueilli favorablement l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les actions visant à éradiquer la pauvreté et aider ceux qui accusent le plus grand retard. L'analyse de l'intersectionnalité de l'égalité des sexes avec les changements climatiques, les catastrophes, les déplacements, les conflits et les migrations, telle qu'exposée dans le rapport annuel, reflétait la complexité de ces enjeux et de leurs causes fondamentales. Il a été demandé au PNUD de : a) promouvoir le leadership, la représentation et la participation politiques des femmes, notamment sur toutes les questions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité ; b) corriger les aspects discriminatoires des normes sociales et liées au genre en promouvant des changements juridiques et politiques ; c) renforcer les capacités des gouvernements à produire des données pour comprendre les causes fondamentales des injustices et des violences fondées sur le genre ; d) exploiter les avantages comparatifs des organismes des Nations Unies afin d'adopter une approche globale ; et e) encourager une culture organisationnelle favorisant un environnement de travail propice à la parité hommes-femmes à tous les niveaux.

21. Un groupe de délégations a salué l'engagement de la direction du PNUD en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il s'est déclaré satisfait que le PNUD ait atteint les exigences du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et que la parité hommes-femmes ait été atteinte au sein des hauts fonctionnaires. Il a apprécié les résultats obtenus par le PNUD en ce qui concerne la participation des femmes aux décisions liées à la gestion des ressources naturelles, de l'énergie et de l'action sur le climat. Il a accueilli favorablement la création du Bureau de crise qui permet de soutenir les femmes dans leur rôle d'agents du changement et de mieux intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la gestion des crises. Il a encouragé le PNUD à continuer à investir dans son équipe chargée de l'égalité des sexes, dans la décentralisation des capacités liées au genre, dans des pratiques communautaires et dans l'apprentissage par l'audit et l'évaluation. Il a demandé au PNUD de récompenser les cadres en leur offrant des primes et de les tenir responsables des résultats. Enfin, il a demandé si le million de dollars investi par le PNUD pour l'intégration de l'égalité des sexes était suffisant, et a encouragé le PNUD à atteindre l'objectif de 15 % du budget des programmes de pays consacré à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

22. En réponse à cela, le Directeur par intérim du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a déclaré que l'écart entre les sexes représentait un impératif de développement. L'importance accordée à la parité des sexes au niveau des hauts fonctionnaires et dans l'ensemble de l'organisation démontre l'engagement du PNUD en faveur de l'égalité des sexes et de la

transformation de la culture organisationnelle. Le PNUD investit actuellement dans l'égalité hommes-femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité, où il espère atteindre la parité, soit 50 %, en 2019. En outre, le PNUD collabore sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes avec les organismes de l'ensemble du système des Nations Unies et par le biais du chapitre commun.

23. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes pour 2018-2021 (DP/2019/11).

IV. Rapport sur le développement humain

24. Conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, le Directeur du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain a présenté des informations actualisées sur les consultations relatives au rapport sur le développement humain organisées dans divers forums en 2019.

25. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement l'axe thématique du rapport relatif aux inégalités ainsi que la portée des partenariats et des consultations du Rapport mondial sur le développement humain au cours de son élaboration. Ils ont encouragé le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain à continuer de travailler en partenariat et à aspirer à la complémentarité. Ils ont demandé des informations sur les liens entre le rapport et les efforts déployés dans l'ensemble du système pour se rassembler autour des données, sur l'utilisation du rapport par le PNUD et le système des Nations Unies, en particulier au niveau des pays (par le biais de rapports nationaux sur le développement humain) et sur les types d'innovation recherchés par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain dans le cadre de sa nouvelle approche des rapports. Ils ont demandé des clarifications quant au niveau de détail et de profondeur de l'examen des inégalités.

26. En réponse, le Directeur du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain a réaffirmé que le Bureau a collaboré avec des partenaires, tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et a cherché à compléter les recherches et les analyses existantes sur la thématique des inégalités en y intégrant des innovations à valeur ajoutée. En essence, le rapport de 2019 a apporté une perspective unique qui dépasse les simples revenus. Le Directeur a souligné que l'indice du développement humain (IDH) continue d'être un indicateur important pour un vaste éventail de parties prenantes, notamment les universitaires, la communauté financière et les États membres, et que ce vaste intérêt a entraîné une augmentation de la demande de statistiques de meilleure qualité. Le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain a travaillé en étroite collaboration avec la communauté statistique, mis sur pied un comité consultatif sur les statistiques et participé activement à la Commission statistique des Nations Unies pour la tenir informée des préoccupations des États membres. Le Directeur a souligné le fait que les rapports régionaux et nationaux sur le développement humain continueront d'être essentiels.

27. Le Conseil d'administration a pris note des informations actualisées fournies par le secrétariat à propos des consultations relatives au Rapport sur le développement humain 2019.

V. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

28. Le Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique a présenté brièvement le document du programme de pays (DPP) pour la République du Congo, ainsi que la première prolongation d'un an du programme de pays pour le Timor oriental et la Tunisie et la prolongation de deux ans du programme de pays pour les Comores, en vue de leur approbation par le Conseil d'administration.

29. Les délégations n'ont émis aucun commentaire sur ce point.

30. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le document du programme de pays pour la République du Congo (DP/DCP/COG/3).
31. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (DP/2019/12), des programmes de pays pour le Timor oriental et la Tunisie, telle qu'approuvée par l'Administrateur du PNUD.
32. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre, du programme de pays pour les Comores (DP/2019/12).

VI. Évaluation

33. Le Directeur du Bureau d'évaluation indépendant (BIE) du PNUD a présenté son rapport annuel sur l'évaluation (DP/2019/16), l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2019/13) et la réponse du BIE à la politique d'évaluation du PNUD (DP/2019/15). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a fourni la réponse de la direction à l'examen de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2019/14) ainsi qu'à l'évaluation de l'appui à la réduction de la pauvreté du PNUD dans les PMA (DP/2017/17), laquelle a été soumise au Conseil lors de sa première séance régulière de 2019 dans le document DP/2014/4.

Rapport annuel sur l'évaluation et examen de la politique d'évaluation du PNUD

34. Un groupe de délégations a salué les réussites du PNUD, qui est parvenu à établir une fonction d'évaluation indépendante et efficace, et à renforcer les capacités nationales d'évaluation. Il a souligné la nécessité d'améliorer la planification des évaluations décentralisées, mais aussi leur qualité et leur utilisation à des fins d'apprentissage, de responsabilisation et de communication. De telles améliorations devraient porter sur le renforcement des capacités du BIE, l'augmentation des investissements dans l'évaluation et la révision de la politique d'évaluation. Les délégations auraient aimé obtenir des informations sur les outils dont dispose la fonction d'évaluation pour évaluer l'impact des nouveaux éléments du travail du PNUD en vertu du Plan stratégique pour 2018-2021, en particulier la participation du BIE à l'élaboration des résultats et des indicateurs utilisés pour évaluer la fonction d'intégrateur du PNUD, et sur les projets d'évaluation des résultats du PNUD en ce qui a trait à la mise en œuvre du plan d'engagement avec le Conseil. La révision de la politique a donné l'occasion d'élaborer des directives pour aider le PNUD à mieux intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'évaluation. Le BIE devrait continuer à évaluer la performance du PNUD en ce qui concerne le lien entre action humanitaire, développement et paix tandis que le PNUD devrait réaliser l'évaluation prévue de la prévention des conflits durant son cycle 2018-2021. Comme le BIE a décidé de réduire son soutien au Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE), le groupe de délégations a encouragé le PNUD, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, à soutenir la réalisation d'évaluations indépendantes dans l'ensemble du système, en tant que membres du GNUE et sous la direction du Secrétariat général.

35. Dans sa réponse, le Directeur du BIE a souligné que son organisation travaille de concert avec la direction à l'amélioration de la fonction d'évaluation du PNUD par le biais de la nouvelle architecture d'évaluation et par le déploiement de membres régionaux du personnel du BIE travaillant au sein du PNUD et des organismes des Nations Unies. Le BIE se concentre sur l'apprentissage au début et à la fin des évaluations des pays, de pair avec les partenaires nationaux. Cela a entraîné une réduction significative du temps et du coût moyens des évaluations des programmes des pays. Le BIE met l'accent sur l'efficacité et l'efficacé, mais également sur l'élément humain, par le biais de partenariats et d'un dialogue constructif. Le BIE devrait faire participer les membres du Panel consultatif sur l'évaluation et l'audit et le Comité consultatif sur l'évaluation pour mesurer les éléments qualitatifs des partenariats. Les politiques et la statut

indépendant du BIE, en sa qualité de plus grand bureau d'évaluation au sein du systèmes des Nations Unies, sont reproduits par d'autres organismes des Nations Unies.

36. Le Directeur par intérim du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a déclaré que le PNUD avait à cœur de s'attaquer au 28 % de taux d'évaluation « insatisfaisant ». Le PNUD a déjà établi la primauté des évaluations pour l'élaboration et la mise à jour des programmes des pays et travaille pour garantir une amélioration de ce taux allait en 2019.

Évaluation de l'appui du PNUD aux efforts de réduction de la pauvreté dans les PMA

37. Au cours de la seule intervention sur ce point, une délégation a encouragé le PNUD à définir clairement sa valeur ajoutée dans les pays lors du processus d'appropriation nationale des solutions intégrées. Le PNUD a bâti de solides partenariats au niveau national avec une vaste participation de toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé. Le PNUD devrait accorder la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de longue durée, en tenant compte de la nature multidimensionnelle de la pauvreté, et à l'établissement de rapports sur les différentes phases de ces programmes. L'organisation devrait préciser de quelle manière elle entend renforcer son travail et intégrer dans ses programmes les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap.

38. Le Directeur par intérim du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a affirmé que le processus interactif suivi pour les évaluations était un bon modèle qui méritait d'être reproduit. Il était d'avis que le travail du PNUD devait s'appuyer sur une définition large de l'appropriation nationale, englobant les institutions publiques nationales et privées, la société civile et les universitaires. Le PNUD a travaillé avec des partenaires nationaux pour établir un budget axé sur les Objectifs qui ne laisse personne au bord du chemin, en collaborant avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Lorsqu'il travaillait avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le FCV pour accélérer le décaissement des fonds destinés aux PMA, le PNUD s'est attaqué, en collaboration avec la Banque mondiale, au problème connexe des capacités nationales absorption de l'aide.

39. Le Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique a souligné que l'appropriation nationale et les programmes à long terme étaient cruciaux pour le continent africain alors que les partenariats du PNUD mettaient l'accent sur les institutions. Comme les obstacles au développement des pays dépassent souvent la sphère du développement lui-même et qu'ils nécessitent une approche transfrontalière embrassant différents piliers, notamment dans les contextes fragiles, le PNUD a créé des laboratoires d'intégration dans les régions transfrontalières accablées par la pauvreté et l'exclusion. Pour que ces efforts portent leurs fruits, il était essentiel d'intégrer des stratégies de réduction des risques de catastrophe aux programmes de développement. L'un des grands défis était d'optimiser les fonds destinés à l'Afrique au profit de l'Afrique, tout en s'attaquant aux flux financiers illicites et à la question des fonds offshore. Par ailleurs, la Zone de libre-échange continentale africaine a permis de créer l'environnement adéquat pour encourager la participation des femmes.

40. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/7 sur l'évaluation du PNUD.

VII. Fonds d'équipement des Nations Unies

41. L'Administrateur associé par intérim, également Directeur du Bureau régional pour les pays arabes du PNUD, a présenté ce point tandis que le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le rapport sur ses résultats de 2018 (DP/2019/18). Deux collègues travaillant sur le terrain ont présenté leur travail sur l'inclusion financière et le développement de la finance locale, respectivement ; le responsable de la Plateforme d'investissement dans les PMA a ensuite expliqué comment le FENU a élargi sa boîte à outils de financement.

42. Les membres du Conseil ont salué les réalisations du FENU en 2018 par rapport à son Cadre stratégique pour 2018-2021, au Programme 2030 et au Plan d'action d'Addis Abeba. Le Fonds a joué un rôle essentiel au sein des PMA et en tant que fer de lance de mécanismes de financement novateurs. Le FENU devrait continuer à travailler là où les sources de financement sont rares et où des idées novatrices sont requises, et rechercher de nouveaux partenariats pour qui viendront financer les Objectifs. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le travail du FENU pour lancer le tout premier fonds négocié en bourse affilié aux Nations Unies coté à la Bourse de New York. De telles initiatives ont encouragé les investisseurs à aligner leurs placements sur les Objectifs et à investir dans des endroits qu'ils auraient peut-être autrement évités en raison des risques. L'engagement du Fonds à explorer de nouveaux instruments financiers et mécanismes de décentralisation fiscale était primordial ; ces derniers ont donné aux autorités locales la latitude nécessaire pour agir et contribué à autonomiser les communautés locales. Les délégations ont encouragé le FENU à concevoir, mettre en place et développer des mécanismes permettant de transférer des fonds vers les échelons locaux en appui au développement résilient face aux changements climatiques, à la gestion des risques de catastrophe, aux villes durables, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Il était important que le Fonds évalue non seulement l'accès aux services financiers, mais également les changements de comportement et d'utilisation. Les membres du Conseil ont salué les efforts du Fonds pour collaborer avec les organismes des Nations Unies sur le déploiement d'outils financiers et d'expertise financière, et son engagement à partager les meilleures pratiques avec l'ensemble du système. Ils ont fortement encouragé les États membres à financer pleinement les ressources de base du FENU afin qu'il puisse remplir son mandat. Ils ont recommandé au PNUD de s'inspirer de l'expertise du FENU pour développer des approches de financement novatrices.

43. Les membres du Conseil issus des PMA ont félicité le FENU pour avoir mis la finance au service des pauvres. Le Fonds a démontré qu'une petite organisation guidée par une vision stratégique peut jouer un rôle important en permettant aux flux financiers d'arriver là où les besoins sont les plus pressants, prouvant aux investisseurs publics et privés ce qu'il était possible de faire. Le FENU a démontré comment de petits montants de capital-risque bien ciblé pouvaient les rendre plus inclusifs, par exemple par le biais du financement numérique. Ils ont également félicité le FENU pour son leadership intellectuel, notamment en matière de financement mixte. Le Fonds a joué un rôle important dans le maintien des PMA au cœur des discussions sur le développement. En revanche, ils ont exprimé leur inquiétude quant à l'insuffisance continue des ressources de base du FENU et ont lancé un appel aux États membres pour qu'ils contribuent au FENU afin que celui atteigne ses objectifs de financement. Ils ont encouragé le PNUD et le FENU à poursuivre leurs discussions avec la Banque mondiale pour explorer de nouvelles manières de débloquer des ressources pour les PMA.

44. Le Secrétaire exécutif du PNUD a répondu que le Fonds organisera des séances informelles en 2019 pour partager les enseignements tirés des évaluations ainsi que l'apprentissage en temps réel des innovations, et pour aborder ouvertement le sujet des fonds négociés en bourse.

45. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/8 relative au rapport sur les résultats du FENU en 2018.

VIII. Volontaires des Nations Unies

46. L'Administrateur associé par intérim, également Directeur du Bureau régional pour les pays arabes du PNUD, a présenté le point tandis que le Coordinateur exécutif des Volontaires des Nations Unies (VNU) a présenté le Rapport de l'Administrateur sur les VNU (DP/2019/19).

47. Les membres du Conseil ont félicité les VNU pour les progrès réalisés par rapport à leur Cadre stratégique pour 2018-2021, pour leur soutien aux États membres et au système des Nations Unies par le volontariat et l'engagement des Volontaires des Nations Unies, ainsi que pour leur efficacité institutionnelle. Ils ont bien accueilli le fait que les VNU ont « répondu aux attentes ou

les ont dépassées » pour la majorité de leurs résultats, et étaient heureux du virage effectué par les VNU, de la mise en œuvre autonome de projets à la fourniture d'aide aux États membres pour l'intégration du volontariat dans leur plan national de développement. Ils ont reconnu le rôle de rassembleur des VNU dans les débats internationaux sur le volontariat, en particulier dans le contexte du Plan d'action pour intégrer le volontariat dans le Programme 2030 et du Rapport 2018 sur l'état du volontariat dans le monde. Ils ont accueilli avec satisfaction la hausse significative du nombre de Volontaires des Nations Unies.

48. Les délégations ont reconnu la solide relation entre les VNU et les organismes des Nations Unies et attribuent la réalisation de la majorité de ses objectifs au volontariat mobile, en particulier au niveau des pays. Ils ont accueilli favorablement la collaboration des VNU avec les organisations régionales qui favorisent le volontarisme, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la tendance à la hausse du nombre de Volontaires des Nations Unies recrutés, et les contributions des VNU au renforcement des capacités nationales pour le Programme 2030 et la coopération Sud-Sud. Le fait que 80 % des Volontaires des Nations Unies internationaux étaient originaires du Sud a servi de base à l'appropriation nationale des Objectifs. Un solide soutien a été exprimé pour que les VNU promeuvent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en mettant en avant des femmes et des jeunes volontaires, luttent contre l'exploitation et les agressions sexuelles, et promeuvent leur rôle dans les pays dans le cadre de la sensibilisation des populations aux Objectifs. Ils ont salué le rôle des VNU et des Volontaires des Nations Unies dans les contextes de crise, dans la promotion de la paix, de la sécurité, de l'action pour le climat, des droits de la personne et de la cohésion sociale, et ont reconnu que leur Programme des jeunes professionnels ayant un handicap était un outil inclusif pour le système des Nations Unies.

49. Les délégations ont félicité les VNU pour les transformations organisationnelles et numériques ainsi que le repositionnement stratégique qu'ils ont opéré dans la lignée de la réforme des Nations Unies, ainsi que l'impact qu'ils ont eu sur les réductions de coûts. Ils ont souligné que le Fonds bénévole spécial pour les VNU et le Programme de financement entier, qui s'ajoutent aux ressources de base du PNUD, constituaient d'importantes sources pour aider les VNU à mettre en œuvre leur cadre stratégique. Ils ont encouragé les États membres à contribuer à de tels fonds et ont demandé que l'Administrateur du PNUD dirige les efforts pour explorer des possibilités de financement novatrices pour les VNU.

50. Le Secrétaire général adjoint pour les ressources humaines du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a souligné le rôle clé des Volontaires des Nations Unies dans un éventail de fonctions au sein du système des Nations Unies. Les Volontaires des Nations Unies constituent une importante force en faveur de la diversité, et ont fait la promotion de questions relatives aux jeunes et aux personnes vivant avec un handicap. Ils ont joué un rôle central dans le programme de réforme des Nations Unies, dans les réformes relatives à la paix et à la sécurité et dans Initiative Spotlight et le Fonds pour la consolidation de la paix. En 2018, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a signé un protocole d'entente avec les VNU qui permettait aux volontaires des Nations Unies de servir dans les bureaux et les départements des Nations Unies et de continuer à travailler pour les Nations Unies une fois leur affectation de Volontaire des Nations Unies terminée.

51. Dans sa réponse, le coordinateur exécutif des VNU a confirmé que les VNU continueront de travailler avec les organismes régionaux et internationaux pour promouvoir le volontariat et qu'ils rechercheront et favoriseront la diversité et l'égalité des sexes dans le volontariat. Il a incité les États membres à soutenir les VNU par le biais du Fonds bénévole spécial afin qu'ils puissent continuer d'accroître le nombre de volontaires et de promouvoir le volontariat.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/9 sur le Rapport de l'Administrateur sur les VNU.

Débat consacré au FNUAP

IX. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel

53. Dans son allocution (disponible sur [Papersmart](#)), la Directrice exécutive du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) a présenté les progrès et les défis de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 (DP/FPA/2019/4 (Partie I), le rapport statistique et financier (DP/FPA/2019/4 (Partie I, Annexe 1) et le rapport sur les recommandations de 2018 du Corps commun d'inspection (DP/FPA/2019/4 (Partie II)). Le quinzième anniversaire du FNUAP et le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement (CIPD) en 2019 ont été l'occasion de célébrer les réalisations et d'examiner défis. Dans sa déclaration politique, la cinquante-deuxième séance de la Commission de la population et du développement a réaffirmé l'existence du programme de la CIPD ; tous les États membres ont convenu que les principes de la CIPD étaient essentiels à la réalisation des Objectifs de développement durable. Le FNUAP travaillait à l'inclusion d'un ensemble essentiel de services de santé sexuelle et reproductive dans les politiques de couverture maladie universelle afin que les programmes nationaux répondent aux besoins des populations, tant dans les contextes humanitaires que de développement.

54. La Directrice exécutive a mis en lumière les actions de l'Initiative Spotlight pour éliminer la violence faite aux femmes et atteindre les personnes jusqu'alors les plus délaissées, notamment les personnes vivant avec un handicap. L'universalité était l'un des principes directeurs du programme d'action de la CIPD. Le travail que le FNUAP a réalisé sur les données s'est avéré essentiel pour « voir » les personnes les plus délaissées et comprendre leurs besoins afin qu'elles puissent bénéficier des trois résultats porteurs de transformation du Fonds : zéro besoin non satisfait en matière de contraception ; zéro décès maternel évitable ; et zéro violence sexiste et pratique néfaste.

55. En 2018, le FNUAP a réalisé des progrès solides et constants par rapport à son Plan stratégique pour 2018-2021. Le FNUAP a mobilisé plus de ressources que jamais tout en continuant de faire preuve de prudence fiscale, d'améliorer l'efficacité, la cohésion et les synergies, et de faire avancer son processus de gestion du changement. L'évaluation pour 2017-2018 réalisée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) a reconnu le FNUAP comme « une organisation performante sur une lancée positive ». Elle a incité les donateurs à accroître leurs contributions aux ressources de base du FNUAP. Pour l'avenir, le FNUAP accordera la priorité au renforcement des capacités des pays dans les domaines de la programmation, des politiques et du plaidoyer. Il travaille également au renforcement de ses capacités d'analyse et de diffusion des données afin d'aider les gouvernements à élaborer des politiques permettant de combler les lacunes de leur offre de services. Le FNUAP a continué de renforcer ses capacités pour réagir rapidement dans les situations d'urgence et a mis sur pied une Unité d'intervention humanitaire. Le FNUAP a publié ses résultats en ligne sur son portail de résultats, ce qui témoigne de son engagement en faveur de l'innovation, de la transparence, de la responsabilisation et des résultats qui en fait un pionnier parmi les organismes des Nations Unies.

56. Face aux défis contextuels pour mener à bien le Programme 2030 et concrétiser les « trois zéros », il a fallu adopter des approches novatrices, mieux cartographier et estimer les besoins, trouver de nouveaux partenariats et financements et miser sur l'interdisciplinarité d'« Une seule ONU ». Le Fonds travaillait avec ses partenaires au pilotage de nouvelles solutions, notamment une initiative de chiffrage des coûts et de financement de la santé et des droits sexuels et reproductifs, et à la mise en place de systèmes de données démographiques plus robustes. Entre autres, le Fonds travaillait sur le cycle de vie pour aider les pays à profiter du dividende démographique et à s'attaquer aux problèmes de la faible fécondité et du vieillissement de la population. L'examen à mi-parcours permettrait au FNUAP de réajuster son Plan stratégique pour

2018-2021 afin de mieux répondre aux défis complexes. L'adoption d'approches novatrices et le leadership du Fonds se sont étendus au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, notamment en tant que co-responsable de la reconception du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) qui a été renommé Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF). Le Fonds renforcera son partenariat avec les coordinateurs résidents pour rassembler les équipes des pays autour de ses résultats transformateurs.

57. Les membres du Conseil ont souligné le rôle du Fonds en tant que défenseur des principes et du programme d'action de la CIPD. Ils ont accueilli avec satisfaction les progrès constants réalisés par rapport à son Plan stratégique pour 2018-2021, et ont salué le leadership de sa Directrice exécutive dans le cadre des processus de repositionnement et de gestion du changement afin que le Fonds soit « adapté à sa finalité » et puisse soutenir les pays durant la mise en œuvre du Programme 2030. Les délégations ont insisté sur la nécessité de traiter les questions de population et de démographie en tant qu'enjeu de développement, notamment au moyen de technologies novatrices. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer de jouer son rôle dans le domaine de l'analyse et de la dissémination de données pour éclairer les programmes des pays, et dans le cadre des préparatifs pour le Sommet de Nairobi sur la CIPD 25 : Accélérer les promesses, qui aura lieu en novembre 2019. Les délégations ont exprimé leur soutien sans faille à l'approche axée sur les droits du Fonds, notamment l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, les droits humains et l'autonomisation des femmes, l'intégration de l'égalité des sexes et la lutte contre les changements climatiques, des questions qui forment la pierre angulaire du Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elles se sont réjouies du rôle central que jouera le Fonds lors du Sommet de Nairobi sur la CIPD 25, notamment en conduisant des examens régionaux de la CIPD, en mobilisant les jeunes et en orientant la vision finale du sommet. Elles ont salué les progrès du programme conjoint sur la mutilation génitale féminine et l'évaluation du programme international pour mettre fin aux mariages précoces.

58. Les délégations ont exprimé leur soutien à la notion de planning familial volontaire et à l'autonomisation des personnes et des familles en aidant les pays à devenir auto-suffisants grâce au renforcement des capacités et des partenariats dans le domaine de la santé pour en assurer la durabilité. Elles ont souligné l'importance d'une couverture maladie universelle et ont encouragé le FNUAP à continuer à soutenir les pays confrontés aux défis du vieillissement de leur population et d'un faible taux de fécondité. Elles ont bien accueilli le soutien technique fourni par le Fonds aux pays couverts par les programmes et aux activités de renforcement des capacités nationales, et ont demandé des informations sur les actions déployées par le FNUAP pour répondre aux besoins non satisfaits. Les délégations ont salué le rôle du Fonds dans les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays à revenu intermédiaire (PRI) et l'ont exhorté à continuer d'assurer une solide présence régionale. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer de favoriser la coopération triangulaire et Sud-Sud pour la mise en œuvre du Programme 2030.

59. Les membres du Conseil ont invité le FNUAP à continuer de soutenir le repositionnement des Nations Unies et à maximiser son potentiel pour davantage d'efficacité et d'efficience, en particulier au niveau des pays, par le biais d'un chapitre commun et d'un document stratégique commun pour l'ensemble du système. Le Fonds devrait poursuivre sa mutation pour devenir « adapté à sa finalité » et offrir ses trois résultats transformateurs en mettant l'accent sur la valeur ajoutée, tout en veillant à adopter une approche multisectorielle avec d'autres organisations. Il devrait travailler pour une intégration toujours plus profonde par l'entremise du nouveau système de coordinateurs résidents, en s'appuyant sur l'appropriation nationale et des activités adaptées aux besoins locaux. Les membres du Conseil ont encouragé le FNUAP à continuer d'agir en tant que leader et conseiller dans les contextes de crise et l'assistance aux réfugiés. Tout en reconnaissant les progrès, ils ont souligné à quel point il était nécessaire de s'attaquer aux défis continus de la violence basée sur le genre, de la violence contre les femmes, les filles et les enfants, de l'exploitation et des agressions sexuelles dans les contextes de développement et de crise.

60. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'engagement du FNUAP à renforcer ses programmes et à poursuivre ses partenariats, notamment avec les ministères des Finances, afin d'obtenir des engagements pluriannuels pour ses activités de santé sexuelle et reproductive et pour la CIPD. Elles ont encouragé le FNUAP à s'appuyer sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021 pour refléter l'évolution des défis et les dialogues structurés sur le financement. Elles ont demandé un exposé commun sur le pacte de financement durant la période préparatoire avant la deuxième session régulière de 2019. Les délégations ont accueilli favorablement la hausse de la mobilisation des ressources en 2018, mais se sont dites préoccupées par le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources, qui pourrait entraver la capacité du Fonds à remplir son mandat. Enfin, elles ont salué les mesures prises pour gérer les ressources, telles que confirmées par les rapports du CCI et du MOPAN, et ont encouragé le FNUAP à poursuivre la mise en œuvre des recommandations du CCI et à en suivre les progrès.

61. Un groupe de délégations des PEID a encouragé le FNUAP à continuer de promouvoir la condition féminine au sein des sous-régions des PEID en redoublant d'efforts pour s'attaquer aux tendances grandissantes de l'instabilité socio-économique, du chômage élevé et de la consommation de drogues, ainsi qu'aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles sur les femmes. Il a encouragé le FNUAP à obtenir des financements pluriannuels prévisibles et à rechercher des partenariats novateurs avec le secteur privé pour soutenir le travail du bureau sous-régional des Caraïbes. Dans le cadre de l'examen des bureaux multi-pays de la réforme des Nations Unies, le groupe a demandé des informations actualisées sur les plans pour assurer la pérennité de ce bureau sous-régional. Le groupe a encouragé une meilleure collaboration avec les mécanismes régionaux et sous-régionaux là où des politiques et des déclarations régionales et sous-régionales ont été réalisées. Reconnaissant les accomplissements du FNUAP dans 12 des 18 réalisations de son plan stratégique, il s'est dit préoccupé par les six réalisations restantes et a demandé des informations sur d'éventuels plans spécifiques visant à corriger ce manque de succès. Il a encouragé le FNUAP à rester centré sur son plan stratégique et sur les programmes des pays tout en mettant en œuvre le chapitre commun. Le groupe attendait avec intérêt la deuxième session régulière de 2019 pour obtenir des informations actualisées sur la mise en œuvre des résultats et des recommandations pour améliorer les méthodes de travail des conseils d'administration.

62. Un autre groupe de délégations a fortement soutenu l'engagement du Fonds à protéger et promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs, en particulier pour les femmes, les adolescentes et les jeunes, et son appui durable à la santé maternelle en tant que partie intégrante d'un système de santé universel. Il a accueilli avec satisfaction les résultats relatifs à son efficacité et à son efficience organisationnelles, notamment en matière de gestion du changement et d'architecture humanitaire. Le groupe a salué la recherche de nouveaux partenariats pour permettre au FNUAP d'avancer et de financer les Objectifs, mais aussi de travailler sur les changements climatiques, et l'a exhorté à s'inspirer de l'examen à mi-parcours pour définir ses priorités en matière d'investissements et de partenariats.

63. En réponse, la Directrice exécutive a affirmé que le Fonds optimisait les ressources existantes, réaffectait les économies réalisées par les programmes et mobilisait de plus vastes ressources. Les dons individuels se sont avérés efficaces pour mobiliser des ressources et défendre la mission du Fonds. De même, les fonds thématiques ont aidé à mettre de côté des fonds destinés à domaines spécifiques et à contrebalancer les effets du déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Le Sommet de Nairobi sur l'ICPD 25 abordera le sujet du financement des besoins non satisfaits et l'élaboration d'un budget dédié au planning familial. Dans le cadre de la gestion du changement, le Fonds œuvrait pour améliorer son efficacité organisationnelle, comme en témoigne l'évaluation du MOPAN, et pour publier ses résultats organisationnels, lesquels étaient liés à une plus grande cohérence avec l'ensemble du système pour produire des résultats au niveau des pays et par le biais du chapitre commun.

64. Le FNUAP a mis l'accent sur le renforcement de ses capacités opérationnelles et programmatiques pour atteindre les personnes les plus délaissées. À cette fin, il a affecté davantage de fonds au planning familial, qui promettaient un meilleur rendement des investissements. La Directrice exécutive a souligné que le FNUAP avait dépensé près de 6,5 % de ses ressources de base destinées aux programmes en faveur des programmes de pays des PEID. Pour la région des Caraïbes, le Conseil a approuvé la répartition de ressources équivalent à un montant fixe annuel de 1,6 million de dollars dans l'ensemble du système des Nations Unies. Bien que cela représente une augmentation de 65 % par rapport au cycle précédent (2014-2017), cette hausse était nécessaire pour surmonter les difficultés des PEID, notamment en renforçant les capacités dans les bureaux régionaux. Le Fonds a conçu un système pour les PRI et les PEID vulnérables, qui leur affecte des ressources provenant des fonds d'urgence.

65. Le Fonds déploie actuellement sa stratégie pour les personnes vivant avec un handicap et redouble d'efforts pour mettre fin à toutes les formes de violence contre les femmes, notamment dans les situations de crise humanitaire. En 2018, 65 % des programmes des pays avaient intégré le handicap, tandis que les politiques et procédures internes faisaient la promotion d'une plus grande inclusivité au sein du personnel et que le nouveau bureau national de Séoul s'attaquait aux enjeux liés aux sociétés vieillissantes et à la faible fécondité. Dans le cadre de ses efforts pour ne laisser personne de côté, le FNUAP a apporté son appui à la collecte de données nationales sur les groupes marginalisés. Le Bridge Funding Mechanism (mécanisme de financement palliatif) et Women Deliver sont des outils novateurs pour combler les besoins non satisfaits en planning familial dans les pays. Les partenariats se sont avérés essentiels pour de telles initiatives et ont eu un impact majeur, y compris dans les situations de crise, en créant des espaces sûrs et en luttant contre les vulnérabilités des femmes attribuables aux changements climatiques. Au sujet des besoins non satisfaits, le FNUAP a continué à faire participer des organisations confessionnelles, de jeunes et autochtones pour éliminer les obstacles sociaux et juridiques à l'accès ; un défi auquel le FNUAP a répondu par son initiative de couverture maladie universelle.

66. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a souligné qu'en 2018 le FNUAP avait élaboré une nouvelle stratégie de collaboration entre son personnel et les coordinateurs résidents, qui promouvait l'adoption de nouvelles méthodes de travail basées sur des approches interorganisations conjointes plus collaboratives.

67. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a souligné à quel point les partenariats étaient importants pour renforcer l'impact et la visibilité du travail du FNUAP et comment ils lui permettaient de concevoir des programmes à la portée plus large et d'atteindre les personnes les plus délaissées. Les partenariats stratégiques du Fonds comprenaient ceux avec la Banque mondiale, des entreprises privées et des organisations non gouvernementales (ONG) pour faire avancer le Programme 2030 ainsi que la santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs dans le monde. En 2018, le FNUAP a signé quelque 75 nouveaux partenariats et devrait continuer de faire de même au cours des années à venir.

68. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/10 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP.

X. Évaluation

69. Dans sa présentation, le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le rapport annuel sur la fonction d'évaluation pour 2018 : Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation (DP/FPA/2019/5) et l'Évaluation de la réponse du FNUAP à la crise en Syrie (DP/FPA/2019/CRP.3). Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a fourni la réponse de la direction aux deux rapports, suivie par une déclaration du Directeur régional des États arabes.

Rapport annuel sur la fonction d'évaluation

70. Au sujet de la performance, de l'affectation des ressources et de l'apprentissage, un groupe de délégations a accueilli avec satisfaction le tableau général dépeint par le Bureau de l'évaluation de la performance du FNUAP, en particulier l'amélioration significative de la couverture et des taux de mise en œuvre des évaluations au niveau des programmes décentralisés. Il a apprécié l'approche collaborative adoptée par le Bureau de l'évaluation et la Division des politiques et des stratégies pour faire face aux contraintes financières antérieures, en particulier par le biais d'un cantonnement financier qui a bénéficié aux bureaux des petits pays. Le groupe a accueilli avec satisfaction la hausse des investissements financiers dans la fonction d'évaluation en 2018, en particulier dans les évaluations décentralisées. Il a encouragé le bureau à préserver la qualité des évaluations, notamment en surveillant si le pourcentage des évaluations au niveau des programmes notées comme « bonne » ou « très bonne » continuait de décliner. Le groupe a bien accueilli la tendance haussière de la mise en œuvre des recommandations par la direction et l'introduction du nouvel indicateur clé de performance sur le recours aux évaluations dans l'élaboration des programmes. Il a encouragé le bureau à finaliser sa stratégie pour renforcer le recours aux évaluations en 2019.

71. En ce qui concerne le travail à l'échelle du système et le travail conjoint, le groupe a apprécié l'engagement du bureau et le soutien actif apporté au programme de réforme et aux évaluations conjointes et à l'échelle du système. Il a encouragé le FNUAP, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, à soutenir des mécanismes indépendants d'évaluation dans l'ensemble du système, pour les membres du GNUE et sous la direction du Secrétariat général. Il a demandé des clarifications sur le statut de l'unité d'évaluation à l'échelle du système, y compris les options en matière de responsabilités, de mécanismes et de financement. Il a noté avec satisfaction que l'évaluation conjointe du chapitre commun était incluse dans le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal, et prévue pour 2019 à 2020/2021.

Évaluation de la réponse du FNUAP à la crise en Syrie

72. Les délégations ont apprécié la transparence de l'évaluation et ont exprimé leur soutien à la réponse du FNUAP à la crise en Syrie et dans la région, en particulier son soutien aux réfugiées. Elles ont indiqué leur accord avec les recommandations de l'évaluation et encouragé le FNUAP à continuer de se concentrer sur le renforcement des programmes ciblant les jeunes, en particulier les adolescentes dans le cadre des interventions humanitaires. Elles ont notamment appuyé la recommandation selon laquelle le programme humanitaire du Fonds devrait être fondé sur une analyse exhaustive du genre et de l'inclusion, notamment une analyse exhaustive des risques accompagnée de stratégies pour les atténuer, afin de répondre aux besoins des groupes marginalisés, en particulier des personnes handicapées. Elles ont apprécié la réponse prévue par le Fonds pour tenir compte des recommandations soulignées dans la réponse de la direction. Dans l'ensemble, les délégations ont apprécié le renforcement de l'engagement et du leadership du Fonds dans les situations humanitaires et en matière de coordination des services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre la violence basée sur le genre.

73. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a souligné que le Bureau continuera à surveiller la qualité des rapports d'évaluation, en particulier des évaluations décentralisées, en coopération avec la Division des programmes et des stratégies et les conseillers régionaux en suivi. Le Bureau de l'évaluation a mis la touche finale à sa stratégie de communication et l'a lancée en juin 2019. Il présentera un rapport au Conseil sur la mise en œuvre de cette stratégie lors de la deuxième session régulière de 2019.

74. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a noté que le FNUAP avait déployé son système de gestion du savoir pour identifier les enseignements et les conclusions des évaluations au cours de la mise en œuvre, lesquels ont été incorporés aux politiques et aux programmes. Au total, 80 conclusions d'évaluations ont été incluses dans les nouveaux programmes des pays. Il a affirmé que le quatrième pilier du travail humanitaire du Fonds était axé sur la jeunesse et que le FNUAP continuerait à cibler les personnes handicapées dans le cadre de sa stratégie globale, y compris dans les situations de crise humanitaire.

75. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/11 sur l'évaluation du FNUAP.

Débat consacré à l'UNOPS

XI. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel

76. Dans son allocution, la Directrice exécutive a déclaré que 2018 avait été une année record. L'efficacité de l'UNOPS a continué à s'améliorer tandis que ses émissions de gaz à effet de serre, ses frais moyens et ses coûts de gestion ont diminué. Un nombre grandissant de gouvernements ont continué de solliciter les services et les prestations de l'UNOPS, soulignant sa popularité auprès des entités extérieures aux Nations Unies. L'UNOPS a continué de mettre l'accent sur la fourniture de services essentiels au niveau local, souvent dans le cadre de situations humanitaires et d'urgence. La Directrice exécutive a présenté son rapport annuel (DP/OPS/2019/2) et la proposition pour la création d'un Conseil des clients de l'UNOPS pour remplacer le Comité consultatif sur les politiques (DP/OPS/2019/CRP.1). En 2018, l'UNOPS avait annoncé deux principales initiatives relatives au genre : la parité des sexes au sein des effectifs et l'équilibre hommes-femmes au sein des projets. À l'avenir, la question du genre constituera une priorité. En matière d'innovation, l'UNOPS s'est attelé à trouver des moyens pour catalyser l'aide publique au développement, faciliter des partenariats et libérer des sources publiques et privées de financement des Objectifs par le biais du financement à impact social, notamment dans le domaine des énergies propres et renouvelables. La Directrice a attiré l'attention sur le projet de logements abordables au Kenya, au Ghana et en Inde, et sur son partenariat pour des infrastructures durables et de qualité avec l'université d'Oxford. L'UNOPS a continué d'aider les gouvernements à améliorer leur système de passation des marchés publics et leur transparence, à réduire leurs coûts et à lutter contre la corruption. En ce qui concerne la réforme des Nations Unies, le Secrétariat général avait aboli le Comité consultatif et de politiques de l'UNOPS pour éliminer tout conflit d'intérêt potentiel avec le Conseil et l'avait remplacé par le Conseil des clients de l'UNOPS. Le financement innovant de l'UNOPS a grandement contribué à la réforme des Nations Unies.

77. Les membres du Conseil ont félicité l'UNOPS pour ses progrès en 2018 par rapport à son Plan stratégique pour 2018-2021, et pour ses activités de financement à impact social. Ils se sont réjouis du modèle de financement unique de l'UNOPS, de ses compétences uniques et du haut degré de satisfaction de ses partenaires. Dans l'ensemble, ils ont accueilli favorablement son travail dans le domaine de l'approvisionnement durable et ont encouragé l'UNOPS à continuer d'améliorer ses méthodes de travail pour aider les pays à atteindre les Objectifs. Le travail de l'UNOPS en matière d'intégration du genre et d'égalité des sexes était essentiel et des objectifs clairs devaient être définis. L'UNOPS a joué un rôle particulièrement essentiel dans la réforme des Nations Unies en raison du caractère unique de ses modèles opérationnel et de financement. Ils ont demandé des informations sur les secteurs dans lesquels la demande de services de l'UNOPS sera la plus élevée à l'avenir et où l'UNOPS estimait que la possibilité de travailler avec le secteur privé sur des infrastructures durables était la plus élevée.

78. Un groupe de délégations a reconnu les efforts déployés par l'UNOPS pour mettre en œuvre des éléments transversaux, tels que les droits humains, l'égalité des sexes, l'environnement et la lutte contre la corruption. Il a reconnu le travail et les défis rencontrés par l'UNOPS dans les situations de crise, notamment grâce à sa boîte à outil pour la mobilisation communautaire et à son travail avec les groupes autochtones. Le groupe a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération entre l'UNOPS et les organismes des Nations Unies et a accueilli avec satisfaction la décision de l'UNOPS de créer un Conseil des clients, bien qu'il ait demandé de plus amples consultations avec le Conseil administration sur cette question. Il a bien accueilli le travail réalisé par l'UNOPS pour accroître l'efficacité et la qualité et a demandé des éclaircissements sur la révision de la description de poste de responsable pays au sein de l'UNOPS. Il s'est dit impatient que l'UNOPS articule son engagement envers le pacte de financement ainsi que ses progrès relatifs aux objectifs de services administratifs communs.

79. Deux groupes de délégations ont souligné le rôle clé joué par l'UNOPS pour aider les LEID à mettre en œuvre le Programme 2030, les Objectifs et le Samoa Pathway. Ils se sont dits encouragés par la promptitude de l'UNOPS à soutenir les LEID à atteindre les Objectifs. Ils ont recommandé à l'UNOPS de poursuivre ses accords de coopération avec les LEID et d'envisager une approche sur-mesure pour faire face aux vulnérabilités uniques des LEID. Ils ont bien accueilli le travail de l'UNOPS avec l'ONU Femmes sur les marchés sécuritaires et ont encouragé les deux organisations à reproduire de tels projets dans les LEID. L'UNOPS devrait continuer à travailler avec les LEID sur des infrastructures climatiques et sur un système de passation de marchés efficient et durable dans le secteur de la santé et post-catastrophe. La réforme des Nations Unies a nécessité que l'UNOPS continue à collaborer et améliore les services fournis au système des Nations Unies pour le développement à tous les niveaux. Étant donné son modèle de financement unique, l'UNOPS a dû accorder la priorité aux réinvestissements, en tenant compte des priorités de développement des pays en développement. Ils se sont réjouis à la perspective de réinvestissements adaptés favorables aux LEID pour accroître leurs capacités et relever le niveau de services offerts pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable.

80. En réponse, la Directrice exécutive a affirmé que l'UNOPS s'engage à accroître son travail et sa présence dans les LEID, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, et à lancer son initiative d'impact social. L'UNOPS s'est attelé à travailler par le biais du SAMOA Pathway à lutter contre les changements climatiques et à rechercher des moyens de mieux servir le système des Nations Unies en misant sur la qualité et l'efficacité des coûts. L'UNOPS a soutenu l'exercice de repositionnement et était prêt à jouer un rôle plus important au sein des équipes des pays. La Directrice a encouragé les coordinateurs résidents à interagir avec les responsables des pays de l'UNOPS qui font souvent affaire avec de multiples pays. Avec sa présence dans les petits pays, l'UNOPS était mieux placé pour intervenir dans le domaine des « services partagés » en fonction des « normes de qualité ». L'UNOPS a cherché à promouvoir des initiatives d'efficacité des coûts pour l'ensemble du système, comme la Banque technologique en Turquie et les centres d'appels pour réfugiés en Irak et en Afghanistan. L'UNOPS a mis l'accent sur la qualité et la transparence, mais sans modifier sa structure de gouvernance, ainsi que sur l'innovation pour atteindre les Objectifs par le biais d'investissements à impact social. L'UNOPS a été un catalyseur pour la mise en place de partenariats avec le secteur privé pour accomplir ce travail. L'UNOPS a activement donné suite aux recommandations et continuera à utiliser la technologie pour suivre ses progrès en temps réel, notamment dans le domaine de l'exploitation et des agressions sexuelles.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/12 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS.

Débat consacré aux questions communes

XII. Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

82. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a présenté le rapport sur les activités du Bureau en 2018 (DP/2019/20) et la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté la réponse de la direction. Le Directeur de la déontologie du FNUAP a présenté le rapport du Bureau de la déontologie du FNUAP pour 2018 (DP/FPA/2019/7) et la Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a présenté la réponse de la direction. Le Conseiller juridique du bureau de New York de l'UNOPS a présenté les activités du Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2018 (DP/OPS/2019/3), ainsi que la réponse de la direction.

83. Un groupe de délégations a reconnu le rôle joué par le Bureau de la déontologie pour favoriser une culture de déontologie, d'intégrité et de responsabilisation. Il a félicité la direction pour son engagement à renforcer la culture déontologique au sein de leurs organisations et pour ses rapports constructifs avec les Bureaux de la déontologie. Il a félicité les Bureaux de la déontologie d'avoir contribué à des meilleures politiques organisationnelles, notamment sur la prévention de l'exploitation, des agressions et du harcèlement sexuels, et a souligné le travail actuellement mené en matière de formation, d'approche et de sensibilisation. Le groupe a demandé des éclaircissements sur les efforts organisationnels entrepris pour renforcer la collaboration entre les fonctions éthiques et audit. Notant la croissance des demandes de services auprès du Bureau de la déontologie du PNUD, le groupe a demandé d'où provenaient ces demandes. Il a été heureux d'apprendre qu'il y a aura des efforts pour renforcer la capacité du Bureau de la déontologie du PNUD en 2019 pour gérer la charge de travail grandissante. Notant la baisse des demandes de services auprès du Bureau de la déontologie de l'UNFPA en 2018, le groupe a demandé des éclaircissements quant à ce que fait l'UNFPA à ce sujet par le biais de services d'approche. Il a encouragé la direction de l'UNFPA à étudier la demande du Conseiller en déontologie pour recruter un membre du personnel professionnel supplémentaire de niveau junior.

84. Une délégation a salué la participation du Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD au groupe de travail de l'Administrateur du PNUB pour les échelons supérieurs sur la prévention du harcèlement sexuel et son rôle dans la révision de la politique du PNUD sur le harcèlement pour la rendre davantage centrée sur la victime. Elle a accueilli avec satisfaction les révisions apportées par le Bureau de la déontologie du PNUD à sa politique en matière de protection contre les représailles. Elle a demandé à la direction du PNUD de fournir une réponse détaillée en 2020 à l'examen par le CCI des politiques et pratiques de dénonciation au sein des organismes des Nations Unies. La délégation a soutenu la pratique révisée de l'UNOPS en matière de représailles, conformément au bulletin du Secrétariat général sur la protection contre les représailles (ST/SGB/2017/2/Rev.1).

85. En réponse, le Directeur du Bureau de la déontologie du FNUAP a souligné que le Bureau a vu les demandes de conseil passer de 237 en 2016 à 280 à 2017 et à 237 en 2018, ce qui semble indiquer des fluctuations plutôt qu'une tendance à la baisse des demandes. De plus, la légère augmentation des activités liées à la cohérence, de 61 à 64, est la principale raison de la baisse de 10 % des demandes. Le FNUAP avertirait le Conseil de tout changement significatif dès qu'il survient.

86. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a affirmé qu'il est possible de préciser l'origine des demandes de services, lesquelles proviennent en règle générale des bureaux des pays. Le Bureau a étudié le nombre d'employés au sein de chaque bureau et les notes éthiques attribués à ces bureaux à la suite des enquêtes semestrielles du personnel ainsi que les résultats des audits et des enquêtes afin de cibler les formations aux bureaux des pays présentant les risques les plus élevés. Ces formations ont entraîné une augmentation des demandes de la part des populations formées. Le Bureau de la déontologie entretient une relation de travail cordiale avec le Bureau d'audit et d'enquêtes du PNUD et avec le Bureau indépendant d'évaluation, bien qu'il évite de discuter de renseignements confidentiels qui pourraient mettre en péril des enquêtes en cours. Le Bureau pourrait travailler avec la direction pour élaborer une réponse détaillée aux recommandations de CCI.

Examen indépendant des politiques et procédures du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour lutter contre l'exploitation, les agressions et le harcèlement sexuels

87. Un représentant du cabinet d'audit indépendant Deloitte a présenté l'examen indépendant des politiques et procédures du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour lutter contre l'exploitation, les agressions et le harcèlement sexuels (DP/FPA/OPS/2019/1). Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Gestion) a apporté la réponse conjointe de la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/FPA/OPS/2019/2) ; le Directeur du Bureau des services de gestion

du PNUD et le Conseiller juridique et Directeur du bureau de New York de l'UNOPS ont fourni les détails propres à leur organisation respective.

88. Une groupe de délégations a accueilli l'initiative interorganisations pour assurer une approche centrée sur la victime en matière d'exploitation, d'agressions et de harcèlement sexuels. Il a soutenu les principales recommandations d'action et la réponse de la direction. Il a encouragé le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à mettre en œuvre des stratégies exhaustives dans toute l'organisation pour lutter contre l'exploitation, les agressions et le harcèlement sexuels, et à regrouper les actions à tous les niveaux, en les alignant sur les efforts dans l'ensemble du système, et en les accompagnant d'un processus de suivi et évaluation clairement défini. Il s'est félicité de l'appel à de meilleures communications afin de faciliter la sensibilisation, la conformité, la transparence et le changement de culture. Il s'est réjoui des efforts pour renforcer l'établissement de rapports sur les allégations, le suivi et la responsabilisation et a encouragé l'établissement de rapports plus robustes sur le harcèlement sexuel, notamment par une harmonisation avec les rapports sur l'exploitation et les agressions sexuelles. Il s'est dit heureux des efforts pour partager et mettre en œuvre les bonnes pratiques qui assurent la responsabilisation des partenaires. Il s'est montré favorable à un suivi et une évaluation plus étroits des capacités d'enquête des unités pour répondre aux attentes grandissantes tout en gérant les risques opérationnels.

89. Une délégation a souligné que garantir les droits des victimes est essentiel à l'action préventive et à la gestion des cas. Il a souligné à quel point il était important qu'il y ait des enquêteurs compétents en matière d'exploitation, d'agression et de harcèlement sexuels. Il a regretté que le rapport ne reflète pas de manière plus proéminente les perspectives des victimes. Il a encouragé la transparence sur les accusations d'exploitation, d'agression et de harcèlement sexuels, et a demandé la divulgation du nombre de rapports et d'enquêtes ouvertes et des délais des enquêtes.

90. En réponse, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Gestion) a affirmé que les organisations allaient répondre aux préoccupations des délégations. La prévention était au cœur des efforts du FNUAP et indispensable pour atteindre une tolérance zéro. Quant aux enquêtes, le FNUAP envisageait des options pour en améliorer l'efficacité et l'efficience, notamment en regroupant les ressources. En ce qui concerne les ressources, en 2018, le FNUAP a embauché un coordinateur à plein temps pour travailler avec le Bureau exécutif au siège social ; il est soutenu par les points focaux nationaux.

91. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/13 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD du FNUAP et de l'UNOPS.

XIII. Audit et contrôle internes

92. Le Directeur du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD a présenté le rapport 2018 sur l'audit et les enquêtes internes (DP/2019/23) et la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a apporté la réponse de la direction. La Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a présenté le rapport sur les activités d'audit et d'enquête internes du FNUAP en 2018 (DP/FPA/2019/6), l'avis sur le caractère adéquat et l'efficacité du cadre de gouvernance du FNUAP, la gestion des risques et les contrôles (DP/FPA/2019/6/Annexe 1) et a mentionné le rapport annuel du Comité consultatif de contrôle (DP/FPA/2019/6/Annexe 2) ; et la Directrice exécutive intérimaire du FNUAP (Gestion) a apporté la réponse de la direction (DP/FPA/2018/6/CRP.5). Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS a présenté le rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation en 2018 (DP/OPS/2019/4) et le Conseiller juridique et Directeur du bureau de New York de l'UNOPS a apporté la réponse de la direction.

93. Un groupe de délégations a reconnu que la hausse du nombre d'allégations d'exploitation et d'agressions sexuelles au sein du PNUD et du FNUAP, et des allégations reçues de fraude, de

corruption et d'autres formes d'abus et de manquements, était probablement imputable à de meilleures procédures de signalement des inconduites présumées et à une plus grande disposition à parler. Il a félicité le PNUD et le FNUAP, qui sont parvenus à mieux appliquer l'approche harmonisée des transferts de fonds, et les a encouragé à continuer d'améliorer la supervision et la gestion des partenaires d'exécution et à adopter une approche fondée sur les risques.

PNUD

94. Le groupe s'est dit préoccupé par l'évolution de la note globale du Bureau de l'audit et des enquêtes, passée de « satisfaisant » à « partiellement satisfaisant/des améliorations sont requises », et par les résultats de quatre rapports d'audit d'organisations non gouvernementales/de projets mis en œuvre à l'échelle nationale qui ont émis des réserves à propos du PNUD. Il a demandé des éclaircissements pour savoir si le PNUD avait des accords spéciaux pour la gestion des risques dans les environnements opérationnels difficiles. Il a apprécié les efforts du PNUD qui a investi du temps et des ressources pour résoudre les problèmes d'audit et l'a encouragé à donner priorité aux questions d'audit qui reviennent le plus souvent dans les bureaux des pays. Il a félicité le PNUD pour son taux élevé de mise en œuvre des recommandations du Bureau de l'audit et des enquêtes et pour l'amélioration considérable de la mise en œuvre des recommandations restées sans suite depuis longtemps. Il a accueilli favorablement la décision prise par le PNUD en 2018 pour présenter de meilleures informations comparatives d'une année sur l'autre, montrant où et quand des pertes sont survenues et ont été recouvrées. Il a encouragé le PNUD à continuer d'accroître les possibilités de recouvrer les fonds à un stade plus précoce et a soutenu la recommandation de nommer un responsable des risques au sein du Bureau exécutif.

FNUAP

95. Le groupe a pris note de l'avis rendu à son sujet par le Bureau de l'audit et des enquêtes, indiquant « des améliorations sont requises ». Il a bien accueilli les outils de gestion de la demande et des exigences de fonds du FNUAP. Préoccupé par les cas signalés de non-conformité avec les procédures d'approvisionnement, le groupe a souligné la nécessité de renforcer les pratiques et les procédures du FNUAP en la matière au niveau des pays et a accueilli favorablement les ateliers et la plateforme en ligne prévus pour 2019. Il a encouragé le FNUAP à agir sur les recommandations relatives à l'insuffisance des contrôles de supervision et à au manque de conformité des bureaux des pays. Le groupe a bien accueilli le plan du Fonds pour corriger la tendance à la hausse des recommandations en matière d'audit qui restent sans suite depuis longtemps.

UNOPS

96. Un autre groupe de délégations a observé que la note globale attribuée par le Bureau de l'audit et des enquêtes à la gouvernance et à la gestion des risques et aux contrôles de l'UNOPS est « partiellement satisfaisant » et que des améliorations sont nécessaires. Il a salué la forte réduction des recommandations relatives à l'audit et félicité l'UNOPS pour ses efforts visant à clore ce type de recommandations. Il a noté le nombre grandissant de plaintes adressées au Bureau de l'audit et des enquêtes et a réitéré la nécessité de se doter de capacités d'audit et d'enquête suffisantes. Il a demandé des éclaircissements pour déterminer les domaines de l'audit auxquels la direction doit porter une attention particulière.

97. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/14 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS concernant l'audit et les enquêtes internes, ainsi que la réponse de la direction.

XIV. Informations actualisées concernant l'état d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

98. Le Directeur du Bureau des relations externes et du plaidoyer du PNUD, le Directrice exécutive par intérim du Bureau des services de gestion du FNUAP, le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP et le Conseiller juridique et Directeur du bureau de New York de l'UNOPS ont communiqué les informations propres à leur organisation respective. Chacun leur tour, les représentants du bureau national de l'UNOPS à Nairobi, des bureaux nationaux du FNUAP en Moldavie et en Albanie et du bureau national du PNUD au Panama ont donné une présentation détaillée par liaison vidéo sur la mise en œuvre de l'exercice de repositionnement des Nations Unies et son impact sur les programmes au niveau des pays.

99. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien à la résolution 72/279 et ont souligné l'importance des réformes, qui permettront au système des Nations Unies pour le développement d'être pleinement adapté pour mener à bien le Programme 2030 et les Objectifs. Ils ont accueilli favorablement les interventions au niveau des pays et ont demandé que les organisations continuent de faire participer le Conseil au dialogue interactif avec les collègues sur le terrain.

100. Les délégations ont réitéré que l'objectif général de la réforme des Nations Unies était l'élimination de la pauvreté et le développement des capacités nationales pour mettre en œuvre les Objectifs. Elles ont demandé des précisions sur la manière dont les organisations utilisaient les nouvelles technologies pour faciliter la mise en œuvre du repositionnement et ont appelé à l'élaboration d'une stratégie de communication plus structurée à l'échelle du système pour le soutenir. Elles ont demandé des informations sur les descriptions de poste du rôle d'intégrateur et de représentant résident du PNUD et sur l'approche qui sera suivie pour adapter l'UNSDCF aux contextes des différents pays. Elles ont demandé quel rôle jouerait le Cadre de responsabilisation et de gestion (CRG) dans le système repositionné des Nations Unies. Elles ont souligné la nécessité d'aider les coordinateurs résidents à échanger avec les gouvernements et ont demandé des informations sur les avantages que le repositionnement apporterait aux pays à revenu intermédiaire. Les délégations ont voulu comprendre comment le pacte de financement affectait les activités dans les pays, comment les organisations travaillaient en partenariat avec la Banque mondiale et les institutions financières internationales et comment elles avaient l'intention de faire face aux défis collectifs en matière d'établissement de rapports. Elles ont demandé une mise à jour sur l'avancée du déploiement de la redevance de 1 % pour financer le système de coordinateurs résidents.

101. Un groupe de délégations a affirmé que l'UNSDCF était l'instrument de planification et de mise en œuvre le plus important des activités de développement des Nations Unies dans les pays. Il a souligné à quel point il était important de renforcer les évaluations nationales communes et de consulter l'ensemble des parties prenantes. Il attendait avec intérêt de recevoir des propositions pour le report et la restructuration des actifs régionaux, en accordant une attention particulière au rôle des bureaux régionaux des Nations Unies et à leur relation avec les bureaux régionaux du Bureau de développement de la coopération (DCO) et les bureaux des coordinateurs résidents. Il s'attendait à ce que les organisations contribuent à une architecture de bureau multi-pays plus efficace et efficiente. Il a demandé que le document stratégique à l'échelle du système s'attaque aux lacunes, recouvrements et avantages comparatifs du système des Nations Unies pour le développement.

102. Le groupe a encouragé le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à réexaminer leurs cadres de responsabilisation et d'établissement de rapports pour s'assurer de leur conformité avec le CRG. Il attend avec intérêt les premiers rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur le respect de leurs engagements dans le cadre du pacte financier. Il a encouragé le PNUD et le FNUAP à

accélérer les réformes dans les examens à mi-parcours de leur plan stratégique et a insisté sur la nécessité d'approfondir l'intégration entre la paix, la sécurité et le pilier du développement. Il a invité les organisations à informer le Conseil des résultats préliminaires du Comité directeur conjoint du Secrétaire général visant à resserrer la collaboration entre l'humanitaire et le développement et des plans d'amélioration. Il s'attendait à ce que le PNUD soit un moteur de l'intégration aux niveaux régional et national, en utilisant les réformes relatives à la paix et à la sécurité pour intégrer la prévention dans tous les piliers.

103. En réponse, le Directeur du Bureau des relations externes et du plaidoyer du PNUD a déclaré que le PNUD allait continuer d'informer le Conseil au sujet du repositionnement et de lui fournir des mises à jour régulières, couvrant notamment le travail relatif à la cohérence et à la coordination interorganisations par le biais du système de coordinateurs résidents. Le PNUD apporterait son soutien inconditionnel à ses représentants résidents et directeurs de pays, d'une manière coordonnée avec le Bureau de développement de la coopération. Le PNUD continuera de développer son rôle d'intégrateur et tiendra le Conseil informé de ses progrès.

104. La Directrice par intérim du Bureau des services de gestion du PNUD a expliqué que le portail interorganisations en ligne du PNUD fournit des réponses immédiates aux demandes des pays et qu'ONU Info permet aux organismes des Nations Unies de lier les résultats qu'ils publient à ceux publiés par les Nations Unies. Elle a déclaré que l'élimination de la pauvreté demeure au cœur du Programme 2030, ce qui nécessite une étroite coopération avec les autorités nationales, en phase avec l'appropriation nationale. Le PNUD a travaillé avec les institutions nationales pour renforcer les capacités nationales à fournir des services et mettre en œuvre les Objectifs. Elle a ajouté que c'était aux gouvernements des pays hôtes de décider de la présence des organismes des Nations Unies sur leur territoire. Le PNUD réexaminait deux éléments de la nouvelle description de poste de représentant résident : les objectifs de performance liés au système global et les responsabilités vis-à-vis du coordinateur résident. Le PNUD examinait également les directives de ses programmes de pays à la lumière de l'UNSCDF et avait mis en place 60 laboratoires d'accélération et plateformes nationales.

105. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a expliqué que le Fonds cherchait à mieux exploiter les technologies d'établissement de rapports dans le cadre des préparations au lancement de son système de gestion intégrée, qui comprenait la planification de programmes, le suivi et l'évaluation en temps réel et l'établissement de rapports permettant de suivre l'exécution des programmes en temps réel et de se faire une idée précise de leur performance et de leurs résultats. Cette plateforme permettait d'analyser les lacunes de financement et d'établir des rapports à ce sujet. La nouvelle plateforme de données sur la population du FNUAP sera mise à disposition des équipes des pays pendant l'analyse commune des pays et l'élaboration de l'UNSDCF.

106. Le Conseiller juridique et Directeur du bureau de New York de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS adoptait pleinement l'usage de la technologie et disposait de processus d'audit qui renforçaient sa capacité à fournir un travail plus efficace et de meilleure qualité. L'UNOPS a fait évoluer son système d'approvisionnement pour faire passer le système des Nations Unies sur le « marché mondial ». Le nouvel outil d'approvisionnement de l'UNOPS est devenu une plateforme d'achats pour les organismes des Nations Unies. Il a entraîné la création de laboratoires d'innovation au niveau des pays pour identifier des solutions pour le développement. La coopération aux niveaux local et national représentait un défi pour l'UNOPS, étant donné sa présence limitée dans les pays. Le plus grand de ces défis était de parvenir à convaincre les partenaires potentiels que l'UNOPS serait un choix de qualité pour le pays.

107. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/15 sur les informations actualisées concernant l'état d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

XV. Méthodes des travail du Conseil d'administration

108. Présidant sur ce point, le Vice-président des représentants permanents d'Antigua et Barbuda a déclaré qu'étant donné qu'aucun membre du Conseil d'administration n'a rompu la procédure d'approbation tacite sur le projet de décision sur le point 14 sur les méthodes de travail ni n'a déposé de motion pour formuler des commentaires additionnels, le point est clos sans présentation ni débat.

109. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/16 sur les méthodes de travail du Conseil d'administration.
